→ L'action du Département

Le Département de Seine-et-Marne développe, avec ses partenaires CapMétha77, des outils pour un développement durable de la méthanisation :

- → guide d'insertion paysagère des unités de méthanisation ;
- → outils de sensibilisation et de communication à destination des élus, du grand public, des scolaires...
- → cadre d'action en faveur d'une mobilité décarbonée avec le bioGNV.

Le Département vous accompagne dans le cadre de l'ingénierie départementale ID77 pour une insertion des projets au sein des territoires dans un esprit d'écoute et de concertation :

- → rencontre et échanges dès l'émergence des projets ;
- → aide aux parties prenantes (élus, porteurs de projet, associations...) pour une appropriation des enjeux du territoire et du projet;
- → participation aux réunions d'information et de concertation;
- → mise en réseau des acteurs pour aide à l'organisation de visites de sites, échanges avec les experts...





Un engagement, une charte, des perspectives

Pour soutenir le développement de la filière méthanisation en Seine-et-Marne, la charte CapMétha77 fédère et engage **9 partenaires sur deux grands objectifs**:

- → couvrir 75 % des besoins résidentiels en gaz d'ici 2030 avec un gaz 100 % renouvelable produit localement, soit une production de 2500 GWh/an;
- → contribuer à une mobilité décarbonée au bioGaz Naturel Véhicule.

En partenariat



















→ Pour tout contact:

Service d'expertise déchets énergie climat (SEDEC) : metha77@departement77.fr / 01 64 14 76 69



Département de Seine-et-Marne Hôtel du Département | CS 50377 77010 Melun cedex | 01 64 14 77 77 seine-et-marne.fr | OOOOO



La méthanisation en Seine-et-Marne

Pour un développement durable de la filière

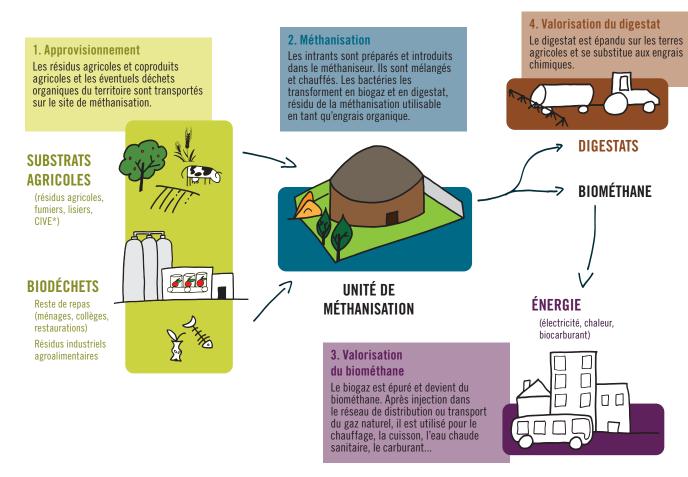




LA MÉTHANISATION

OUTILS DE MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES TERRITOIRES ET D'UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

→ La méthanisation, c'est quoi ?



→ Les atouts du développement de la méthanisation

- > Indépendance énergétique
- → Production d'une énergie renouvelable
- → Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- → Développement d'une agriculture durable
- Préservation de la ressource en eau par la réduction des intrants chimiques et une meilleure couverture des sols

- > Valorisation des déchets du territoire
- → Développement du raccordement au gaz pour les Seine-et-Marnais
- → Création d'emplois locaux non délocalisables

*CIVE : culture intermédiaire à vocation énergétique

Unités de méthanisation en service (07/2023)



Les chiffres clés



41 sites de production de biométhane, dont 39 unités de méthanisation agricoles en 2023

135 000 logements neufs ou **3 200** bus bioGNV - Production : 815 GWh/an



- → Gisement potential (2050): 2,7 TWh/an (dominante agricole)
- → Objectif régional: 5 TWh/an (2030)
- → Objectif CapMétha77: 2,5 TWh/an (2030)



Avec le bioGNV, (par rapport au diesel de la norme Euro VI), réduction des émissions de :

- → 95% pour les particules fines ;
- → 80% pour le CO₂;
- → 30% pour le bruit des moteurs.